



REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION RNCP35772 - DESIGNER EN ARCHITECTURE D'INTERIEUR YNOV

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc n°1 : Etudier la faisabilité du programme architectural			

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A1.1. Définition du besoin client dans l'objectif de faire valider le programme au client</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins du client (maître d'ouvrage), de l'enveloppe financière et du délai souhaité. • Analyse des données fournis par le maître d'ouvrages, les informations administratives et les contraintes réglementaires • Réalisation d'un état des lieux (sa localisation, son environnement, sa topographie) • Réalisation des mesures précises et des photos aide-mémoire 	<p>C1.1. Etudier la demande du client en identifiant les contraintes techniques et réglementaires liées au lieu, au budget, à la destination et aux usages afin d'assurer le lien avec les spécialistes des diagnostics afférents lorsque nécessaire (diagnostics parasites, amiante, plomb, structure et réseaux, étude de sol).</p> <p>C1.2 Faire le relevé de l'existant en prenant des mesures et photographies afin de réaliser le diagnostic du volume à concevoir.</p>	<p>Etude de cas :</p> <p>Dans le cadre d'un projet d'architecture d'intérieur et à partir du cahier des charges, le candidat est évalué sur sa capacité à analyser et étudier la faisabilité d'un projet architectural.</p> <p>Le candidat doit remettre par écrit un dossier comprenant 4 livrables (travail individuel). Durée : 24h</p> <p>Les livrables écrits sont les suivants :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le relevé identifie le maître d'ouvrage. - Le candidat recueille les éléments de la demande du client. - Le relevé précise tous les systèmes de cotations et les surfaces sans omissions. - Le relevé présente les contextes réglementaires, techniques et administratifs. - Les contraintes sont identifiées : <ul style="list-style-type: none"> o Environnementales o Accessibilité o Orientation o Co-visibilité o Classement patrimoine o Type et catégorie.

		<ul style="list-style-type: none"> • 1 relevé de l'existant reprenant tous les besoins du client 	
A1.2 Rédaction de l'offre de mission <ul style="list-style-type: none"> • Définition de la nature de l'ouvrage • Définition de la mission et des phases d'intervention. • Définition des modalités de la rémunération et de la répartition des honoraires sur la mission. • Définition des droits et obligations de chacune des parties 	<p>C1.3. Formaliser le projet au moyen d'une offre de mission rédigée afin de définir les champs d'intervention et obligations de chacun, la nature du programme, les missions et honoraires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 offre de mission rédigée 	<ul style="list-style-type: none"> - L'offre de mission présente la nature du programme du maître d'ouvrage. - L'offre de mission liste l'ensemble des interventions du maître d'œuvre. - L'enveloppe budgétaire proposée pour chaque intervention correspond au type et niveau de la mission. - Les modalités de la rémunération sont définies (types de données : pourcentage, forfait, vacation).
A1.3 Proposition de l'esquisse <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents obtenus auprès des services techniques et administratifs • Etude de faisabilité en fonction de l'état des lieux et des plans existants, du délai et du budget fournis par le client • Conception de différentes propositions • Réalisation des différentes études d'esquisse sous forme de croquis et de plans 	<p>C1.4. Analyser la faisabilité du projet en vérifiant les documents des services techniques et administratifs afin de développer différents axes de réflexion architecturale et identitaire lors des études d'esquisses.</p> <p>C1.5. Réaliser les premières esquisses en utilisant des croquis et des plans contenant tous les systèmes de cotation, les surfaces, les coupes et élévations afin d'avoir un état des lieux précis avant validation d'une proposition par le client.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 dossier d'esquisse du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat propose deux propositions détaillées pour le projet. - Le dossier esquisse comprend les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Esquisse en plan o Croquis en perspective o Une note de présentations des principes retenus o Une note que la compatibilité du projet avec l'enveloppe financière o Une note sur la compatibilité du projet avec le délai global.

<p>A1.4 Conception du concept créatif (APS)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de plans à l'échelle 1/100^e en s'appuyant sur l'esquisse retenue, • Réalisation de schémas et d'une planche de tendances • Description sommaire des travaux à réaliser par corps d'état • Estimation du coût prévisionnel des travaux (coûts des matériaux et main d'œuvre) 	<p>C1.6. Réaliser l'avant-projet sommaire (APS) afin de valider le concept général du programme auprès du maître d'ouvrage en établissant des plans à l'échelle, accompagnés d'esquisses, des schémas et perspectives sommaires, en correspondance avec l'estimation des travaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 dossier avant-projet sommaire (APS) comprenant une estimation du coût provisoire 	<p>- Le dossier contient les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Les plans à l'échelle 1/100^e o Une coupe du terrain et de la construction o Façades existantes et projetés o Des schémas o Le tableau des surfaces des pièces o Une planche de tendances <p>- Le candidat réalise une mise en scène des volumes généraux du projet.</p> <p>- Un descriptif sommaire identifie les travaux par corps d'état.</p> <p>- L'estimation du coût prévisionnel prend en compte l'ensemble des travaux (type de données : matériaux, fournitures, main d'œuvre).</p>
--	---	--	--

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc n°2 : Concevoir le programme architectural			

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A2.1. Conception de l'avant-projet définitif (APD)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des formalités afférentes aux réglementations en vigueur (sécurité incendie, PMR, ERP, permis de construire, déclaration de travaux) • Définition des surfaces et des implantations techniques (réseau électrique, plomberie, menuiserie) • Description des différents matériaux, des revêtements, des références produits et des couleurs • Elaboration des plans, coupes et façades • Chiffrage définitif des travaux à réaliser par corps d'état • Réalisation d'un planning d'exécution des travaux 	<p>C2.1. Identifier les réglementations nécessaires au programme afin d'adapter le projet aux normes en vigueur en évaluant la capacité du bien à recevoir des transformations.</p> <p>C2.2. Fixer le parti pris créatif de la réponse apportée au programme en tenant compte des enjeux environnementaux et techniques afin de déterminer la distribution des surfaces, des implantations techniques, l'organisation des fonctionnalités, l'ergonomie, les ambiances et les palettes.</p> <p>C2.3. Réaliser le descriptif détaillé des éléments de construction et d'agencement afin d'arrêter les caractéristiques du projet notamment les coûts et le planning, en élaborant tous les documents visuels techniques 2D et les plans à l'échelle.</p>	<p>Etude de cas</p> <p>Dans le cadre d'un projet d'architecture d'intérieur et à partir d'une esquisse, le candidat est évalué sur sa capacité à concevoir un programme architectural.</p> <p>Le candidat doit remettre par écrit un dossier comprenant plusieurs livrables (travail individuel). Durée : 32h</p> <p>Les livrables écrits sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 dossier avant-projet définitif (APD) avec un chiffrage des coûts et un calendrier du projet 	<p>-Le candidat identifie les réglementations adaptées au projet.</p> <p>- Les enjeux environnementaux et techniques sont pris en compte dans le dossier d'avant-projet.</p> <p>- Le dossier d'avant-projet est jugé complet lorsque les éléments suivants sont présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Un plan d'état des lieux au 50ème o Un plan projeté à l'échelle à 5 cm/m des ouvrages o Les coupes légendées, o Les élévations normées, o Les dessins d'éléments de détail ou de mobilier précis o La distribution des surfaces et leur finition (matériaux, couleurs) o Les ambiances lumineuses. <p>- Le candidat réalise une estimation des coûts par corps de métiers.</p> <p>- Le calendrier est cohérent par rapport à l'ordonnancement des travaux à réaliser.</p> <p>- Le candidat planifie chaque étape du projet dans le calendrier.</p>

<p>A2.2 Communication graphique et visuelle sur le projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une scénographie pour un client • Elaboration des différents documents visuels 2D, à l'échelle adaptée avec toutes les données techniques nécessaires • Choix des éléments à mettre en valeur et des points clés du projet • Création d'un visuel à projeter, par exemple une présentation PowerPoint 	<p>C2.4. Elaborer la version finale du projet afin de la présenter au client pour validation finale en intégrant des éléments scénographiques mais aussi des représentations numériques 2D au sein d'un visuel à projeter.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une scénographie du projet • Documents visuels de présentation 	<ul style="list-style-type: none"> - La scénographie comprend : <ul style="list-style-type: none"> o Une maquette o Des planches A1 de synthèse du projet o Des échantillons ou catalogue produits. - Le candidat réalise des infographies 2D à l'échelle avec les données détaillées attendues pour le type de projet. - Le support de présentation reprend les points essentiels du projet. - Le support de présentation est adapté à une présentation à un client. - Le candidat utilise une charte graphique adaptée au type de projet.
<p>A2.3. Présentation immersive du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création des textures réalistes • Transposition des plans 2D en 3D • Configuration d'un éclairage et de la luminosité pour la maquette 3D • Modélisation 3D du projet 	<p>C2.5. Créer des textures réalistes (exemple : bois, velours, acier) en utilisant des logiciels dédiés afin de permettre une visualisation des matériaux utilisés dans le projet et une transposition des plans 2D.</p> <p>C2.6. Configurer l'éclairage et la luminosité en imitant les différentes sources de lumière afin de permettre une visualisation complète de l'éclairage sur 24 heures.</p> <p>C2.7. Concevoir les modélisations 3D du projet afin de proposer au client une simulation immersive en utilisant un rendu photoréaliste pour favoriser sa projection au sein du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maquette numérique 3D et visite virtuelle immersive 	<ul style="list-style-type: none"> - Le rendu 3D respecte l'exactitude des plans 2D. - Le rendu 3D est considéré complet lorsque les éléments du projet suivants sont pris en compte : <ul style="list-style-type: none"> o Les couleurs o La texture des matériaux choisis o L'épaisseur des murs o Les différentes surfaces o Les sources lumineuses o Les hauteurs o Les différentes pièces du bâtiment o Les aménagements et mobiliers

<p>A2.4 Communication orale sur le projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un argumentaire sur le projet • Prise de parole adaptée au public concerné et traitement des objections • Gestion de son stress lors d'une présentation à un client 	<p>C2.8. Créer une argumentation sur le projet, par des éléments verbaux adaptés, en gérant son stress, afin de faire adhérer le client au concept définitif du projet.</p>	<p>Epreuve orale</p> <p>L'apprenant est évalué sur sa capacité à présenter et à argumenter oralement les éléments essentiels d'un dossier d'APD dans le but de faire adhérer le client au concept définitif du projet.</p> <p>Durée : 30 min</p> <p>Temps laissé à la fin de la présentation pour répondre aux questions des membres du jury.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat utilise l'art de l'argumentation et du storytelling pour convaincre son public. - Le candidat respecte le temps donné de présentation. - Un vocabulaire technique approprié à la cible est utilisé pour l'argumentation orale. - Le candidat démontre une aisance verbale et une posture professionnelle. - Le candidat répond aux objections avec une posture positive. - Le candidat mobilise ses connaissances techniques pour répondre aux questions de façon appropriée. - Les émotions sont maîtrisées en situation d'interaction professionnelle.
--	---	--	--

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc n°3 : Réalisation du projet d'architecture d'intérieur et design			

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A3.1. Contrôle des instances techniques <ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un dossier de consultation des services techniques, bureaux de contrôle et bureaux d'étude Mise en conformité du projet selon les instructions des services techniques 	C3.1. Elaborer un dossier permettant la consultation des services techniques, bureaux de contrôle et bureaux d'étude afin de contrôler la faisabilité et la conformité avec les réglementations en vigueur en adaptant le dossier en fonction des retours des instances techniques.	Mise en situation orale Le candidat est questionné individuellement par le jury sur les aspects techniques du dossier de consultation des instances techniques. Le candidat est évalué sur sa capacité à remettre en cause son projet et à trouver des solutions de mise en conformité de son projet. Durée : 20 min	<ul style="list-style-type: none"> Le candidat est capable de modifier son projet suite à une non-conformité. Le candidat propose des solutions alternatives démontrant que ses connaissances techniques sont conformes aux attendus. Le candidat défend ses choix d'aménagement (type de données : matériaux, couleurs, éclairages, revêtements).
A3.2. Gestion des formalités administratives <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement du maître d'ouvrage à la constitution du dossier administratif (permis de construire, demande préalable de travaux) Conception des pièces du dossier et des documents graphiques 	C3.2. Accompagner le client dans ses démarches et consultations administratives afin d'obtenir les autorisations de travaux en élaborant les pièces nécessaires selon la nature du projet.	Étude de cas Dans le cadre d'un projet d'architecture d'intérieur et à partir d'un dossier APD fourni, le candidat doit remettre par écrit un dossier comprenant 2 livrables (travail individuel). Durée : 16h <ul style="list-style-type: none"> 1 dossier administratif (Dossier de demande de permis de 	<ul style="list-style-type: none"> Le dossier administratif est conforme aux règles d'urbanisme en vigueur. Le candidat réunit toutes les pièces justificatives du dossier en fonction de la nature et la destination des travaux. Le candidat établit les documents graphiques nécessaires au dossier administratif.

		construire ou de déclaration de travaux)	
A3.3. Consultation des entreprises <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des dossiers techniques de consultation des entreprises et prestataires • Analyse économique et technique des offres des entreprises • Choix des prestataires • Gestion des contrats • Programmation du chantier 	<p>C3.3. Constituer le dossier de consultation des entreprises, incluant les cahiers de clauses administratives, en déterminant les besoins et missions de chaque corps de métier afin d'identifier chaque lot technique.</p> <p>C3.4. Examiner les offres des entreprises à partir de critères matériels et humains afin de choisir les entreprises les plus adaptées aux besoins du projet avant contractualisation.</p> <p>C3.5. Programmer l'organisation du chantier en utilisant les outils de planification afin de coordonner les différents acteurs du projet architectural.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 dossier de consultation des entreprises contenant l'organisation du chantier, le mode de contractualisation, le planning. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat définit le mode de consultation des entreprises (type de données : séparées, groupement d'entreprises, entreprise générale). - Le candidat définit les conditions de réalisation des travaux. - Le candidat définit la liste des entreprises à consulter. - Le candidat définit le mode de contractualisation pour chaque corps de métier. - Le dossier comprend le repérage des éléments architectoniques atypiques ou conçus sur mesure (carnet de détails). - Le dossier comprend les pièces administratives écrites (Cahier des Clauses Techniques Particulières, Cahier des Clauses Administratives Particulières). - Le candidat réalise un descriptif de travaux agrémenté de document graphiques. - Le planning du chantier établit avec exactitude les phases de travail des entreprises.

<p>A3.4. Veille professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veille technique sur l'environnement, le développement durable, les produits, procédés et fournisseurs (mobilier, éclairage, revêtement, matériaux, ...) • Prescription au client de prestations complémentaires 	<p>C3.6. Effectuer une veille professionnelle en mobilisant les ressources Internet et les réseaux professionnels afin de suivre les évolutions du secteur, les tendances en termes de produits, de procédés, de développement durable.</p> <p>C3.7. Prescrire au maître d'ouvrage les prestations complémentaires adaptées au projet (de type design, agencement ou décoration) à partir d'une veille professionnelle afin de proposer au client des échantillons, des catalogues, des produits ou visites de showroom.</p>	<p>Mise en situation orale</p> <p>Le candidat individuellement présente grâce à sa veille professionnelle ses préconisations en termes de prestations, de développement durable, de produits complémentaires.</p> <p>Durée : 20 min</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La veille professionnelle fait appel à des sources de collecte d'information de données fiables. - Le candidat propose un recueil de références de fournisseurs en cohérence avec le dossier. - Le candidat intègre le développement durable dans sa veille. - Les produits et matériaux issus du développement durable sont largement préconisés - Les prestations complémentaires sont en adéquation avec les aspects techniques et créatifs du projet.
--	--	--	---

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A4.1. Supervision et coordination des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérification des plans et documents transmis par les entrepreneurs • Organisation des réunions d'étude et de chantier • Coordination des différentes étapes du chantier jusqu'à la réception du chantier • Inspections régulières du chantier et vérification de l'avancement des travaux • Rédaction des comptes-rendus de chantier (que le client doit approuver) • Gestion du budget et des délais prévus afin d'identifier les écarts 	<p>C4.1. Coordonner la conduite des travaux après vérification de l'ensemble des plans et documents et transmission des directives auprès des entrepreneurs en organisant des réunions de chantier afin de s'assurer du respect des étapes et des délais.</p> <p>C4.2. Réaliser des inspections régulières du chantier afin d'adresser un reporting de l'avancement des travaux au client en utilisant des comptes-rendus et des outils dédiés au suivi des travaux.</p> <p>C4.3. Administrer les budgets en vérifiant les décomptes fournis par les entrepreneurs afin d'identifier les écarts.</p>	<p>Mise en situation professionnelle</p> <p>A partir de documents fournis, le candidat individuellement produit un dossier de synthèse comprenant au minimum (Durée : 16h) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les plannings des chantiers • Les comptes-rendus des réunions de chantier et le suivi de l'avancée • Les budgets de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat établit un planning projetant : <ul style="list-style-type: none"> o La date de démarrage du chantier o La programmation des acteurs du chantier o Le délai et l'ordonnancement de chaque intervention o L'avancée du projet o La date de livraison. - Le candidat propose un nombre de réunions proportionnel à la taille et à la complexité du chantier. - Les comptes rendus comportent les mentions : <ul style="list-style-type: none"> o Les personnes présentes o L'état d'avancement des travaux o Les réserves émises o Les précisions techniques o Les décisions. - Le candidat réalise un tableau de suivi du budget en cohérence avec le projet. - Le candidat mesure les écarts budgétaires entre les prévisions et les coûts.

<p>A4.2. Réception du chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérification détaillée de la conformité de chaque ouvrage • Validation des procès-verbaux avec les éléments devant être repris ou modifiés • Suivi du déroulement des reprises liées aux réserves • Participation à la levée des réserves 	<p>C4.4 Assurer la direction de la réception des travaux afin de contrôler la conformité de chaque ouvrage par rapport aux spécifications données en déterminant si une réfection totale, partielle ou une déduction pécuniaire est nécessaire.</p> <p>C4.5. Coordonner les expertises techniques permettant la levée des réserves en validant les procès-verbaux afin de fixer le point de départ des garanties légales.</p>	<p>Etude de cas</p> <p>A partir de documents fournis, le candidat individuellement identifie les erreurs et défauts de conformité.</p> <p>(Durée : 4h)</p> <p>Les livrables sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'identification des défauts de conformité • La formulation des réserves 	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat identifie les défauts de conformité (types de données : les malfaçons, les non-façons ou l'impossibilité de faire des essais). - Les défauts de non-conformité sont tous listés. - La formulation des réserves est rédigée de manière précise démontrant que le procès-verbal de réception est conforme aux attentes. - L'état des réserves comprend : <ul style="list-style-type: none"> o La nature des réserves o Les travaux à exécuter o Les délais d'exécution.
--	---	--	--

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc n°4 : Gérer et développer l'activité d'un designer en architecture d'intérieur			

<p>A5.1 Valorisation de l'activité professionnelle par une communication appropriée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'un plan de communication • Conception d'un site vitrine • Création de pages sur les réseaux sociaux 	<p>C5.1. Constituer une clientèle en réalisant un plan de communication afin de se faire connaître des partenaires du secteur et des clients potentiels.</p> <p>C5.2. Valoriser son activité et ses réalisations en utilisant un site vitrine et les réseaux sociaux afin de se constituer une identité visuelle et une image de marque et attirer des clients potentiels.</p>	<p>Mise en situation professionnelle</p> <p>A partir des projets réalisés au cours de son cursus, le candidat individuellement développe la communication en ligne de ses réalisations :</p> <p>Les livrables sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un plan de communication • un site vitrine • une page sur les réseaux sociaux <p>Projet à remettre (Durée : 16h)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat détermine les clients et les cibles potentiels des actions du plan de communication. - Les actions de communication sont classées selon les canaux de diffusion utilisés. - Le plan de communication présente les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Le rétro-planning o Les canaux de diffusion o Les messages o Le budget - Le site internet et la page des réseaux sociaux répondent aux fondamentaux ergonomiques d'utilisabilité et de navigabilité. - La sélection des travaux du candidat reflète ses compétences techniques et créatives. - La charte graphique choisie permet une bonne compréhension de l'activité professionnelle - Le texte de présentation du candidat et ses coordonnées sont facilement accessibles.
--	--	---	--

<p>A5.2 Création, gestion et développement d'une agence ou d'un cabinet spécialisé en architecture intérieure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'une étude de marché • Elaboration d'un business plan • Développement commercial de l'activité • Gestion des aspects juridiques (droit des sociétés) • Gestion des assurances : responsabilité décennale, civile et professionnelle 	<p>C5.3. Réaliser une étude de marché afin de développer un business plan en déterminant la viabilité et la rentabilité du projet au regard du marché et de la concurrence.</p> <p>C5.4. Appliquer les méthodes de prospection et de négociation clients/fournisseurs afin de développer son activité par l'accroissement de son portefeuille client.</p> <p>C5.5. Exercer dans le cadre juridique prévu par le droit des sociétés en réalisant les formalités administratives adaptées au type de société créée en prenant en compte les impacts fiscaux et sociaux.</p> <p>C5.6. Protéger juridiquement sa responsabilité en assurant son activité en fonction des prestations proposées à ses clients afin de prévenir les litiges et les fautes vis-à-vis des normes de construction.</p>	<p>Etude de cas</p> <p>A partir de documents fournis concernant un architecte d'intérieur souhaitant créer son entreprise, le candidat individuellement produit un dossier comprenant (Durée : 12h) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un Business plan incluant le plan de développement commercial • la définition de la structure juridique • les assurances à souscrire. 	<p>- Le business plan est complet et contient les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Le marché, l'environnement concurrentiel o le concept o le positionnement o les ressources humaines o les prestations o la politique de prix o le plan de financement prévisionnel o la stratégie de développement commercial à court et à moyen terme. <p>- Le candidat détermine la forme juridique de l'entreprise.</p> <p>- La candidat présente le montant et la répartition du capital.</p> <p>- Les assurances professionnelles présentées sont cohérentes avec le type d'activité et de prestations proposés.</p>
<p>A5.3 Protection de ses travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la propriété intellectuelle : droit d'auteur, droit des dessins et modèles • Insertion d'une clause de protection par le droit d'auteur lors de la contractualisation 	<p>C5.7. Gérer les droits de la propriété intellectuelle en appliquant et en respectant le droit d'auteur afin de protéger les projets et les travaux architecturaux et de design.</p>	<p>Étude de cas à l'oral</p> <p>Le candidat expose à l'oral de manière individuelle les moyens de protection des travaux architecturaux et de design dans le cas d'une création originale ou d'une rénovation. (Durée : 10 mn et questions du jury 05 mn)</p>	<p>- Le candidat détermine les moyens de protection de ses créations (types de données : dépôt de l'INPI, enveloppe Soleau).</p> <p>- Le candidat présente une clause de conditions générales de vente ou de prestations de services.</p> <p>- Le candidat respecte le droit d'auteur dans le cas d'une rénovation.</p>

			- Le candidat connaît les conditions d'accès à la protection en fonction du type d'œuvre.
--	--	--	---